



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX POUR L'ANNÉE 2023

En conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance extraordinaire le 20 décembre 2022 à 18 h 30, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, pour l'adoption du budget de la Ville pour l'exercice financier 2023 ; et

QUE les délibérations du conseil municipal et la période de questions, au cours de cette séance, porteront exclusivement sur le budget 2023.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 12 décembre 2022.

SOPHIE VALOIS, Greffière